

EXEMPTIONS EXCEPTIONNELLES

INFORMATIONS CONCERNANT LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EXEMPTÉS DE FAÇON EXCEPTIONNELLE DES DROITS DE SCOLARITÉ SUPPLÉMENTAIRES

Transmettre au : **Ministère des Relations internationales et de la Francophonie**
Direction des engagements internationaux
525, boulevard René-Lévesque Est, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 5R9
Téléphone : 649-2411
Télécopieur : 649-2417

Les informations ci-dessous sont recueillies dans le cadre du volet « Exemptions accordées de façon exceptionnelle » de la Politique du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science relative aux droits de scolarité exigés des étudiantes et étudiants étrangers par les universités du Québec.

IDENTIFICATION :

Nom et prénom tels que ceux apparaissant sur le formulaire de demande d'admission, en lettres moulées :

Date de naissance : _____ Nationalité : _____ Sexe : _____

Courrier électronique : _____

ADRESSE DANS LE PAYS D'ORIGINE :

N° et Rue : _____

Ville : _____ État, province, autre : _____

Pays : _____ Code postal : _____

ADRESSE AU QUÉBEC :

N° et Rue : _____

Ville : _____

Code postal : _____ N° de téléphone : _____

Si vous ne pouvez fournir une adresse fixe au Québec au moment de remplir ce formulaire, vous devrez la fournir dès votre installation en la transmettant à l'adresse ci-haut.

FORMATION AU QUÉBEC POUR LAQUELLE L'EXEMPTION EST DEMANDÉE :

Nom de l'établissement d'enseignement, en lettres moulées :

Nom complet du programme tel qu'indiqué sur le formulaire de demande d'admission, en lettres moulées :

Programme d'études : Baccalauréat Maîtrise Doctorat

Nombre total de crédits que comporte le programme : _____

Date du début de la formation :
de la propédeutique : _____
du programme : _____

Le programme est-il assorti d'un stage obligatoire? Oui Non

Durée du stage : _____

Joindre à ce formulaire **une copie de la preuve de votre admission définitive** dans un établissement d'enseignement supérieur du Québec ainsi qu'**une attestation de l'inscription dans ce programme**.

En vertu des articles 64 et 65 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1), les catégories de personnes qui auront accès à ces renseignements sont celles qui sont responsables de la gestion de la Politique au ministère des Relations internationales et de la Francophonie ainsi qu'au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science. Ces renseignements seront communiqués à l'établissement d'enseignement que vous fréquenteriez pour la durée de vos études au Québec. À la fin de vos études, ces renseignements seront détruits conformément aux délais prévus dans la *Loi sur les archives* (chapitre A-21.1).

DÉCLARATION

Je déclare que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont exacts et complets.

SIGNATURE : _____ **DATE :** _____